

CH_VB 4452 2000-1907 vom 12. September 2000

Bundesverwaltung, 2000-09-12, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_4452_2000-1907

FR: CH_VB 4452 2000-1907 du 12 septembre 2000

IT: CH_VB 4452 2000-1907 del 12 settembre 2000

Erwägungen

E. 10

ho, 10 f 24 juillet 2000 au 31 mars 2003 (modification) Travail de nuit Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr) – Ciba Spécialités Chimiques Monthey SA, 1870 Monthey fabrication de colorants, pigments et azurants optiques 120 ho 24 juillet 2000 au 31 mars 2003 (modification) – Vantico SA, 1870 Monthey fabrication de matières plastiques 120 ho 24 juillet 2000 auf 31 mars 2003 (modification) Travail du dimanche Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr) – Ultra Précision SA, 1870 Monthey décolletage et reprise 7 ho 16 juillet 2000 au 11 mai 2002 (modification)

4453 Travail continu Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 24, al. 2, LTr) – Vantico SA, 1870 Monthey fabrication de matières plastiques 250 ho 23 juillet 2000 au 31 mars 2003 (modification) – Ciba Spécialités Chimiques Monthey SA, 1870 Monthey fabrication de colorants, pigments et azurants optiques 250 ho 23 juillet 2000 au 31 mars 2003 (modification) – GE Fitelec SA, 1933 Sembrancher fabrication sur automate à bobiner les condensateurs, imprégnation, confection de câbles 8 ho 16 juillet 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement) (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

E. 12

septembre 2000 Secrétariat d'Etat à l'économie Direction du travail:

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Permis concernant la durée du travail octroyés In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2000 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 36 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 12.09.2000 Date Data Seite 4452-4453 Page Pagina Ref. No 10 124 822 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono

stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.